



Publiée au recueil des actes
de l'Agence des espaces verts de la Région
d'Île-de-France, le : 03 JUIL 2018
Transmise au contrôle
de légalité, le : 04 JUIL 2018
La Présidente du Conseil d'administration
de l'Agence des espaces verts
Anne Cabrit

DÉLIBÉRATION

N° 18-098 du 3 juillet 2018

Approbation de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre les utilisateurs de l'application mobile de découverte des espaces naturels et l'habilitation donnée à la Présidente pour signer l'avenant n° 1 à cette convention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4413-2 et R.4413-1 à R. 4413-16 ;
- VU le budget général de l'Agence des espaces verts ;
- VU le rapport présenté par la Présidente de l'Agence des espaces verts ;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Agence des espaces verts de mettre en valeur les espaces naturels dont elle a la charge

DELIBERE

- Article 1 Approuve la conclusion de l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre les utilisateurs de l'application mobile de découverte des espaces naturels.
- Article 2 Habilité la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention annexé.
- Article 3 Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget général de l'Agence des espaces verts.

Nombre de votants.....	15
Votes POUR.....	15
Votes CONTRE.....	0
Abstentions.....	0
Ne prend pas part au vote ...	0

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES UTILISATEURS DE L'APPLICATION MOBILE DE DECOUVERTE DES ESPACES NATURELS

ENTRE

Le Département de Seine-et-Marne, ci-après dénommé le « Département » dont le siège est situé à l'Hôtel du Département - CS50377 - 77010 MELUN cedex, représenté par son Président, agissant en application de la délibération n° de la Commission permanente en date du 25 juin 2018, d'une part,

ET

L'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, représentée par sa Présidente, dûment habilitée par la délibération n° 18-098 du Conseil d'administration en date du 3 juillet 2018,

Le Département des Yvelines, représenté par M. le Président du Conseil départemental dûment habilité par ne délibération de la Commission permanente en date du,

L'Agence ONF Ile-de-France Est, représentée par son Directeur, dûment habilité par délégation de pouvoir du Directeur général de l'ONF donné par la décision n°, du, relative aux activités conventionnelles,

L'Agence ONF Ile-de-France Ouest, représentée par son Directeur, dûment habilité par délégation de pouvoir du Directeur général de l'ONF donné par la décision n°, du, relative aux activités conventionnelles,

Ci-après dénommés « **les partenaires** » d'autre part,

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les conditions techniques et financières entre le Département et les partenaires ont été fixées par convention, signée le 20 octobre 2017, pour une durée de 3 ans.

Les modalités financières sont posées dans l'article 8 de la convention. S'agissant du montant de la participation financière de chaque partenaire, il est précisé que cette dernière serait recalculée par le comité de pilotage et fixée par voie d'avenant, sous réserve des crédits votés au budget de chaque partenaire. Le comité de pilotage, réuni le 30 mars 2018, a validé les opérations retenues pour 2018, et a déterminé le montant de la participation financière de chaque partenaire, pour l'année 2018.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de fixer le montant de la participation financière de chaque partenaire, pour l'année 2018.

ARTICLE 2 : DISPOSITION MODIFIEE

2.1 – Modalités financières

Il est inséré à la fin de l'article 8 de la convention initiale un alinéa dont la rédaction est la suivante :

« Chaque partenaire s'acquittera d'une participation financière de 3 600 € TTC, au titre de l'année 2018 ».

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS NON MODIFIÉES

Les dispositions non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

ARTICLE 4 : DATE ET EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter de sa signature par les parties.

Fait en cinq exemplaires originaux

MELUN, le

Pour l'Agence des espaces verts
de la Région Ile-de-France
La Présidente

Pour le Département des Yvelines
Le Président du Conseil départemental

Pour l'Office national des forêts
Le Directeur de l'agence Ile-de-France Est

Le Directeur de l'agence Ile-de-France Ouest

Pour le Département de Seine-et-Marne
Le Président du Conseil départemental

Annexe 1 à l'avenant financier : bilan des dépenses / recettes et appel à participation 2018

Action	Fournisseur	DEPENSES		année budgétaire	RECETTES
		Prix HT	Prix TTC		
Création de l'application	MyOrptheo	29180,00	35016,00	2016*	participations des partenaires 37320,00
frais de fonctionnement appli 2017	MyOrptheo	1920,00	2304,00	2016*	
frais de fonctionnement appli 2018	MyOrptheo	1920,00	2304,00	2017	
Création de l'identité visuelle	Bastille	4850,00	5820,00	2017	
Achats des droits images pour identité visuelle	Bastille	370,00	444,00	2017	
Supports pour campagne de communication	Bastille	4700,00	5640,00	2017	
cocktails inauguration	Cussac	825,00	990,00	2017	
barnum inauguration	Prestatente	1480,00	1776,00	2017	
achat nom de domaine Balade branchée	OVH	71,88	86,26	2017	
achat verres floqués	EcoCup	1116,78	1340,14	2017	
total dépenses 2016/2017			55720,40		37500,00

Participation ONF, AEV et ONF hors convention

Solde fin 2017					19099,60
achat article Balado	Michelin Travel Partner	850,00	1020,00	2018	
achat article Paris Mômes		2000,00	2400,00	2018	
achat 4000 cartes com		430,00	516,00	2018	
achat verres floqués 4000		1000,00	1200,00	2018	
achat flyers 10000		500,00	600,00	2018	
frais de fonctionnement appli 2018		1920,00	2304,00	2018	
développement jeu		14000,00	16800,00	2018	
dépôt marque Balade branchée		200,00	240,00	2018	
expertise informatique		2000,00	2400,00	2018	
video promotion grand public 2min		2000,00	2400,00	2018	
Total dépenses prévisionnelles 2018			29880,00		

base 3600 € par partenaire

Participation 2018					14400,00
Solde prévisionnel fin 2018					3619,60

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France
Numéro de l'acte	18-098
Nature de l'acte	CC - Contrats, conventions et avenants
Classification de l'acte	3.6.3 - conventions de partenariat
Objet de l'acte	18-098 : Approbation de l'avenant n 1 à la convention de partenariat entre les utilisateurs de l'application mobile de découverte des espaces naturels et l'habilitation donnée à la Présidente pour signer
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	075-287500052-20180704-18-098-CC
Date de transmission de l'acte	04/07/2018
Date de réception de l'accuse de réception	04/07/2018